

**ARRETE RELATIF A L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
N° 2023-014**

Le Maire de la commune déléguée de La Ferté Fresnel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code de commerce,
Vu la délibération du conseil municipal n°2013-049 en date du 25 juin 2013,
Vu la demande en date du 3 mars 2023, par laquelle Monsieur Lucas RAUX, responsable de l'hôtel restaurant le Comptoir du Paradis, situé au 10 Grande rue, La Ferté Fresnel, 61550 La Ferté-en-Ouche, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser l'accueil de ses clients en terrasse,

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Lucas RAUX, responsable de l'hôtel restaurant le Comptoir du Paradis, est autorisé à installer une terrasse selon le plan joint à sa demande. Terrasse de 13,8 m de long sur 2 m de large, passage laissé pour la circulation des piétons, poussettes, landaus, fauteuils roulants et autres de 2,16 m de large. Structure en bois.

Article 2 :

La présente autorisation est accordée du 8 avril 2023 au 7 avril 2024 à titre précaire et révocable à tout moment, sans indemnités, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté susvisé ou pour tout autre raison d'intérêt général.
La présente autorisation peut être renouvelée à chaque date anniversaire de la fin de l'autorisation pour une année, par tacite reconduction.

Article 3 :

Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 :

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à la Préfecture de l'Orne
- Au Commandant de la brigade de gendarmerie de l'Aigle

Article 6 :

Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Caen 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Fait à La Ferté-En-Ouche, le 10/03/2023
Commune déléguée
de
La Ferté Fresnel

Le Maire délégué.
Christian BARBIER



Envoyé à la préfecture de l'Orne le :
Publié le :

Accusé de réception en préfecture
061-200054997-20230310-2023-014-AR
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

MAIRIE

Passage

2,16 m

HOTEL RESTAURANT
LE COMPTOIR DU PARADIS

13,8 m

1,16 m

Structure bois
Hauteur 1,70 m

1,04 m

2 m

Plan de Ferrasse

Reçu le 03/03/2023

en maine déjeunée de

la Fête Frenel.

Le secrétaire Sc.

La Fête Frenel le 03/03/23

Plan indice 0

Lucas RAUX

Accusé de réception en préfecture
061-200054997-20230310-2023-014-AR
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023